SIL 2014

ÉPREUVE ÉCRITE DE PHILOSOPHIE

RAPPORT

Le sujet était le suivant :

« Un philosophe du XVIIIe siècle écrit : “C’est une erreur de distinguer les passions en permises et défendues, pour se livrer[[1]](#footnote-1)aux premières et se refuser aux autres. Toutes sont bonnes quand on en reste le maître ; toutes sont mauvaises quand on s’y laisse assujettir”.

Expliquez et commentez librement cette affirmation. »

Conformément au libellé du sujet, le jury attendait des candidats que :

1) Ils expliquent la citation proposée. « Expliquer » voulait dire ici analyser le réseau d’oppositions qui figure dans ce texte, mais aussi être capable d’en reconstituer le contexte – même si le nom de l’auteur n’était pas donné, il était clair que la distinction entre passions permises et défendues venait d’une pensée chrétienne – et, finalement, de cerner le type de morale que l’auteur de ce texte entendait substituer à la morale chrétienne. Une explication de ce genre suppose naturellement qu’on se mette pour ainsi dire à la place de l’auteur, pour tenter d’expliciter autant que possible tout ce qui n’est pas explicite dans la citation qui est proposée.

2) Ils commentent librement la citation proposée. En proposant aux candidats de « commenter librement », le jury laissait à chacun choisir le chemin qu’il prendrait, y compris s’il s’agissait de s’opposer à ce qui était dit dans le texte cité, ou du moins d’en marquer les limites. Le jury rappelle ici simplement que, quel que soit le chemin choisi, il faut dans un développement de philosophie :

- distinguer différentes parties ayant chacune un objectif bien déterminé (en ce sens, un devoir « tout d’un bloc » n’est pas admissible),

- privilégier l’analyse conceptuelle par rapport aux vastes panoramas historiques (par exemple, il fallait éviter de faire une histoire des passions dans la pensée occidentale),

- s’efforcer de défendre une ou plusieurs thèses avec des arguments et de répondre à des objections qu’on pourrait faire à cette ou à ces thèses (c’est pourquoi se contenter d’énoncer des positions personnelles ne peut pas suffire).

Le jury souligne enfin qu’une grande liberté est laissée aux candidats en matière de langue. Conséquemment, il vaut mieux s’exprimer correctement dans une autre langue que le français que s’exprimer incorrectement en français.

1. Se livrer à = céder à, s’abandonner à, commettre, pratiquer. [↑](#footnote-ref-1)